

# Amicale des locataires du Bois de l'Étang

Contenu

## Activités

Cette association s'adresse à tous les habitants du Bois de l'Étang. Elle est adhérente à la CNL (Confédération Nationale du Logement) qui a été créée pour défendre les droits des locataires auprès des sociétés HLM (sur les augmentations des charges, sur les concertations préalables à des travaux...). L'amicale est une association de terrain qui agit pour que la résidence soit agréable à vivre (stationnements gênants...).

## Infos pratiques

Reliée en permanence avec la CNL, l'amicale tient des permanences : tous les mercredis de 18h à 19h dans le local de l'amicale, au 8, résidence du Bois de l'Étang.

Conditions d'adhésion : être locataire au Bois de l'Étang et verser une cotisation annuelle de 22 euros.